

Ainsi faisait-il. « Qu'on s'enquière de la caste quand il s'agit d'une invitation à dîner ou d'un mariage », il n'y voit aucun inconvénient : c'est seulement quand il s'agit de l'entrée en religion que pareille préoccupation lui paraît inopportune et même répréhensible. Il eût été d'ailleurs fort mal venu à épouser les préjugés des gens de caste alors qu'il avait (ne l'oublions pas) perdu la sienne et était le premier à en convenir. Lisez :

Voici ce que j'ai entendu : En ce temps-là le Bienheureux demeurait dans le pays de Kosala sur le bord de la rivière Soundarikâ. Et en ce même temps le brahmane Soundarikâ-Bhâradvaja sur le bord de la rivière Soundarikâ célébrait un sacrifice selon les rites védiques. Et, à l'issue de ce sacrifice, le brahmane se levant regarda vers les quatre points cardinaux en se demandant : « Qui bénéficiera en le mangeant du reste de l'oblation ? » Et le brahmane aperçut le Bienheureux qui se tenait non loin de là, assis au pied d'un arbre et la tête voilée. L'ayant vu, il prit dans sa main gauche le reste de l'oblation, dans sa main droite un vase-à-eau (pour la donation) et s'approcha de l'endroit où se trouvait le Bienheureux. Et le Bienheureux, au bruit des pas du brahmane se découvrit la tête. Et le brahmane se disant : « C'est un rasé, c'est un tondu », fut sur le point de s'en retourner. Et il lui vint à l'esprit : « Il arrive aussi que des brahmanes se rasent la tête : il faut que je l'aborde et que je lui demande quelle est sa caste. » Et le brahmane s'approcha du Bienheureux et, s'en étant approché, il lui dit : « Quelle est votre caste ? » Et le Bienheureux lui répondit par ces stances :

« Je ne suis ni brahmane ni fils-de-roi,
Et ne suis pas davantage un bourgeois ;
Me rangeant parmi les gens du commun,
Sans un sou vaillant, pensif, je cours le monde.
Sous la robe de moine, sans domicile je vais,
Les cheveux rasés et l'âme sereine,
Sans tremper ici-bas dans les affaires humaines ;
Hors de saison est la question au sujet de ma caste... »

S'il peut déclarer sans mentir qu'il n'est pas « fils de roi », c'est qu'effectivement il a cessé de l'être ; et, dans ces conditions, de quel droit et sous quel prétexte pourrait-il continuer à considérer un paria comme congénitalement impur et « intouchable », et se refuser soit à accepter son aumône, soit à lui ouvrir, s'il en est moralement digne, l'accès de sa Communauté ? En posant en principe à l'intérieur de son Ordre — mais là seulement, et sous réserve de leur ancienneté — l'égalité de tous ses membres, le Bouddha ne faisait en somme que se conformer à une règle qui s'imposait d'elle-même à lui et était depuis longtemps observée par toutes les sectes non brahmaniques. Ne lui demandons pas de n'être ni de son pays ni de son temps, et encore moins d'être des nôtres.

LES RAPPORTS DU BOUDDHA AVEC SES MOINES. — C'est donc dans toute la masse de la population de l'Inde centrale, des plus hautes aux plus basses classes, sans aucune différence de conditions, que le Bouddha recrutait en même temps ses deux catégories de disciples, les fidèles laïques et les moines mendiants : catégories évidemment complémentaires l'une de l'autre ; car il va de soi que les quêteurs ne pouvaient vivre qu'en symbiose